

COMITÉ SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2023

Délibération 2023_12_47

Objet : Aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les animations SAGE et ASTER 2024

Le huit décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-trois novembre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 11 (pour 18 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Pierrick GUEGAN, suppléant de Mme Christine CHEVALIER (2 voix) ; M. André LE BORGNE suppléant de M. Daniel GUILLÉ (1 voix).

Absents représentés : 9 (pour 18 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON ; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Pierrick GUEGAN ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; M. Jean CHARRIER (1 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY.

Absent excusé :

M. Jacques ROBERT ; M. Jean-Pierre BRU

Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Véronique MERLET (Assistante administrative-comptable).

Nombre de votants : 20 (dont 9 pouvoirs) pour un total de 36 voix.

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les animations du SAGE et de l'ASTER sont des opérations éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le XI^e programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne fixe les aides financières de l'animation des SAGE à un taux maximal, soit 70% (postes + forfaits de dépenses de fonctionnement de 12 000€/ETP/an). Dans le cadre de cette demande, et au vu des enjeux sur l'estuaire, spécifiques au territoire, le SYLOA sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'obtention d'une dérogation à la limite d'ETP fixé à 5 pour les aides attribuées à l'animation des SAGE en y intégrant, en supplément des postes déjà financés les années précédentes, le poste de chargé de mission Estuaire.

Pour l'animation ASTER, le taux d'aides financières est de 50% (poste + forfait de dépenses de fonctionnement de 12 000€/ETP/an). Dans ce cadre, le SYLOA sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, en complément des aides liées au poste de chargé de mission milieux aquatiques-ASTER, pour la prise en compte de 0,4 ETP du poste de la chargée de mission Qualité de l'eau, pour l'accompagnement des structures porteuses de Contrat territorial Eau sur la thématique Qualité de l'eau et notamment la réduction des pollutions diffuses. Cette demande interviendrait dans le cadre d'un avenant spécifique à la convention ASTER établie jusqu'à fin 2024.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité :*

- **Décide** de solliciter les subventions pour les postes d'animation du SAGE et de l'ASTER pour l'année 2024.
- **Autorise** le Président à signer tous les actes et documents afférents aux demandes de subvention.

Fait à Nantes le 8 décembre 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

